

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

TRENTE-DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS RÉGIONALES POUR LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Résumé

- Les commissions techniques régionales ont un rôle d'organe consultatif de la Conférence régionale sur les questions liées aux sous-secteurs de l'élevage, des forêts, de la pêche et l'aquaculture.
- Elles participent à la définition de priorités en matière de coopération technique et à la formulation et validation de politiques et de cadres stratégiques pour le développement durable de ces secteurs dans les différents pays.
- Les commissions élargissent la réflexion technique dans les domaines thématiques prioritaires à l'échelon régional, favorisent l'échange d'informations entre les pays et encouragent la coopération Sud-Sud.

Mesures suggérées à la Conférence régionale

- La Conférence régionale pourrait confirmer l'importance des commissions techniques régionales en tant qu'organes consultatifs, recommander le renforcement des points focaux nationaux et approuver les recommandations techniques émanant de la CODEALC, la CFALC, la COPESCAALC et la COPACO pour le développement durable des secteurs de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche, respectivement.
- La Conférence régionale est invitée à réaffirmer le rôle primordial joué par la FAO au sein des secrétariats techniques des commissions régionales, à recommander aux gouvernements d'accorder la plus grande priorité possible à la participation de hauts fonctionnaires aux réunions de ces commissions et à fournir le soutien nécessaire à la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs.

Pour toute question portant sur le contenu de ce document, prière de s'adresser à M. Tito Díaz, secrétaire de la trente-deuxième session de la Conférence régionale (LARC 32) (courriel: Tito.Diaz@fao.org)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Présentation générale

1. Dans le cadre du processus de décentralisation et de renforcement des conférences régionales, qui sont les organes suprêmes de gouvernance de l'Organisation à l'échelon régional, les commissions techniques régionales sont appelées à jouer un rôle consultatif lors des conférences régionales, à contribuer à approfondir les débats sur certains sujets techniques au cours du processus d'établissement des priorités de coopération technique de la FAO dans la région et à promouvoir la coopération Sud-Sud, comme il a été suggéré lors de la dernière Conférence régionale, à Panama, en 2010.
2. Compte tenu de l'énorme contribution des secteurs des forêts, de l'élevage et de la pêche au développement économique et social des pays, à la production agroalimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la protection de l'environnement, la Commission des forêts (CFALC), la Commission pour le développement de l'élevage (CODEALC), la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture (COPESCAALC) et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) deviennent des instances stratégiques de dialogue entre les gouvernements des États Membres, le secteur productif et les organismes de coopération, au sein desquelles les défis et priorités en matière de coopération technique de la FAO dans ces secteurs peuvent être analysés et les politiques et stratégies garantissant leur développement durable, renforcées.
3. Il est suggéré que ces commissions techniques régionales étayent l'analyse des politiques et des questions normatives en fournissant des éléments de connaissance techniques solides et qu'elles contribuent à définir les priorités thématiques et recommandent des domaines d'intervention pour la coopération technique de la FAO, qui devraient se refléter dans les programmes et les budgets à l'échelon régional. Les présidents des différentes commissions sont appelés à jouer un rôle actif dans le processus de consultation sur les priorités en matière de coopération technique de la FAO et à participer aux réunions techniques de la Conférence régionale.
4. Les commissions techniques régionales devraient contribuer à établir un rapport clair entre les priorités régionales et les objectifs stratégiques de l'Organisation au niveau sous-sectoriel, en accordant aux domaines thématiques prioritaires et aux actions d'intervention proposées pour les secteurs forestier, de l'élevage et halieutique l'importance qu'ils méritent, afin d'atteindre les objectifs institutionnels en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de protection des ressources naturelles.
5. Ces commissions devront promouvoir la création de groupes de travail ad hoc chargés de l'élaboration de documents techniques de référence qui permettent d'approfondir l'analyse sectorielle et qui servent de support aux processus de consultation des différents intervenants dans les domaines liés aux programmes de travail proposés. De même, il est prévu que les commissions mettent au point des stratégies de communication et de diffusion de l'information propres à favoriser le dialogue et la participation des États Membres à la définition de stratégies de renforcement des capacités techniques et de gestion.

II. Rapport de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes

A. Informations générales

Création, fonctions et composition

6. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) a été créée lors de la quatrième session de la Conférence de la FAO (1948). Elle constitue un espace de dialogue neutre où les pays de la région peuvent analyser les questions forestières. La Commission rassemble 33 États Membres, qui travaillent en groupes sous-régionaux (Caraïbes,

Méso-Amérique, Amazonie et Cône Sud) à la préparation de leurs programmes de travail dans le cadre de la CFALC.

Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

7. La vingt-sixième réunion de la CFALC s'est tenue à Guatemala du 24 au 28 mai 2010 et a accueilli des représentants de 22 États Membres. La prochaine réunion aura lieu à Asunción, du 5 au 9 mars 2012.

B. Introduction et contexte sectoriel

8. Près de la moitié de la surface de la région Amérique latine et Caraïbes est recouverte de forêts (49 pour cent selon des estimations de 2010) et plus de la moitié des forêts primaires du monde se trouvent dans la région (57 pour cent). Le couvert forestier a diminué en Amérique centrale et en Amérique du Sud au cours des dernières décennies, particulièrement en raison de la transformation des forêts en terres agricoles. Dans les Caraïbes, la surface forestière a augmenté grâce à de nouvelles plantations forestières et au reboisement naturel de zones boisées abandonnées.

9. Environ 14 pour cent des forêts a été affecté à des usages productifs. En général, on constate que, même si les forêts sont aussi exploitées pour leurs produits non ligneux et leurs services environnementaux (dont la quantité et la valeur ne sont pas estimées), la production ligneuse reste la principale activité économique. On estime qu'en 2005 la valeur des extractions de bois a atteint 6,8 milliards d'USD. Les forêts naturelles sont les plus concernées par l'exploitation du bois, dont plus de la moitié est à usage énergétique. La surface totale des plantations forestières de la région est relativement peu étendue et, pour reboiser, on emploie des essences non locales à plus de 80 pour cent.

10. Il est important de favoriser la reconstitution des forêts de la région, mais il faut souligner que:

- Compte tenu de l'étendue importante des ressources forestières que la région possède encore, il est indispensable d'en promouvoir la gestion durable.
- Étant donné la riche diversité biologique de ces forêts primaires, il convient de promouvoir davantage l'utilisation de produits forestiers non ligneux et de leurs ressources génétiques, et
- Compte tenu de la forte concentration de carbone par unité de surface, la disponibilité en eau dans les principaux bassins hydrologiques et les environnements naturels, il est indispensable d'encourager la valorisation et la rétribution des services environnementaux. La conservation et la gestion durable des forêts sont d'une importance capitale pour atténuer les effets du changement climatique.

C. Principales activités menées pendant la période

11. Conformément aux accords pris à l'occasion de la vingt-sixième session de la CFALC, le Comité exécutif de la Commission s'est réuni (Asunción (Paraguay), 30 et 31 mars 2011) et a fait état des bilans suivants:

Groupe sous-régional des Caraïbes

12. Certains pays actualisent leurs programmes forestiers nationaux et identifient des cas exemplaires de gestion participative des forêts en vue de partager des informations avec d'autres pays. Des ressources seront nécessaires pour la réalisation d'études à ce sujet à l'échelon national. Dans le cadre de l'encouragement et la promotion de la gestion, l'Institut des Caraïbes pour les ressources naturelles soutient les pays de la sous-région dans la mise en œuvre de projets et le transfert de connaissances.

Groupe sous-régional de la Méso-Amérique

13. Faisant cas des négociations internationales sur le changement climatique et les forêts, le Nicaragua, le Guatemala et le Panama promeuvent la création de systèmes de mesure, de notification et de vérification du carbone forestier. On peut souligner la stratégie de gestion du feu adoptée par certains pays. L'ensemble des pays a intégré la foresterie communautaire comme un élément central de la gestion forestière et huit pays réalisent actuellement des études sur la foresterie communautaire.

Groupe sous-régional de l'Amazonie

14. Les pays ont fait part de l'intérêt qu'ils portent au transfert d'expérience en matière de rétribution des services environnementaux. Certaines initiatives ont été conduites sur la base de l'expérience acquise et en collaboration avec le Costa Rica et le Mexique. Il est procédé à un recensement d'initiatives réussies dans la sous-région en matière de foresterie communautaire, qui serviront à la promotion et à la vulgarisation. Certains pays de la sous-région s'intéressent à la mise en œuvre du système de suivi du couvert forestier mis au point par l'Institut de recherche spatiale du Brésil (INPE).

Groupe sous-régional du Cône Sud

15. On promeut actuellement l'intégration des pays à une plateforme commune d'échange d'informations en matière de santé des forêts. Dans ce but, l'Argentine a élaboré un système modèle qui a été mis à la disposition des autres pays. La Banque interaméricaine de développement financera la mise en œuvre d'un projet régional destiné à soutenir les travaux du Réseau des pays du Cône Sud sur les espèces envahissantes dans les écosystèmes forestiers, dont le Secrétariat est sis au Paraguay. Pour ce qui est des incendies forestiers, un programme de formation et de vulgarisation a été mis au point sur la lutte contre les feux dans les plantations forestières. Grâce au soutien du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux administré par la FAO, plusieurs études nationales sont en cours sur les stratégies et les mécanismes politiques et institutionnels qui promeuvent, à l'échelon national, la concertation et les rapports entre le secteur forestier et les autres secteurs liés au développement national.

D. Principales conclusions et recommandations¹

À l'attention de la FAO (Département des forêts de la FAO)

La Commission:

16. a demandé à la FAO de renouveler son soutien aux pays en matière d'éducation et de recherche sur les forêts, compte tenu de la nécessité d'actualiser les programmes d'enseignement en la matière.

17. a fait bon accueil à la proposition de lancer la deuxième phase du projet de FAO visant à identifier « des activités réussies de gestion forestière durable en Amérique latine et dans les Caraïbes » et a recommandé sa mise en œuvre prochaine pour multiplier les initiatives réussies.

18. s'est dite inquiète de l'accaparement et du mauvais usage des ressources génétiques forestières de la région et a demandé à la FAO d'aider les pays à les éviter.

¹ Sont ici présentées les principales conclusions et recommandations de la vingt-sixième réunion de la CFALC, à l'attention de la FAO et des gouvernements. Les conclusions et recommandations de la CFALC à l'intention de la Conférence régionale seront rédigées dans leur forme actualisée à l'occasion de la vingt-septième réunion (Asunción (Paraguay), 5-9 mars 2012) et seront mises à la disposition des participants au comptoir des documents à proximité de la salle des séances plénières de la Conférence régionale.

19. a recommandé au Comité des forêts d'examiner les mécanismes de financement de chercher et mobiliser des ressources financières afin que la FAO soutienne plus activement la foresterie communautaire dans les pays de la région, notamment dans les Caraïbes.

20. a demandé à la FAO de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts régionaux liés aux forêts et à l'adaptation au changement climatique. Elle l'a invitée à faire des propositions et à tenter d'obtenir des fonds pour soutenir les activités régionales ou sous-régionales. La Commission a en outre prié la FAO de synthétiser et de diffuser des informations sur la contribution de la gestion forestière durable à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ces effets.

À l'attention des États Membres

La Commission:

21. a préconisé de renforcer les organisations de santé forestière existantes au niveau régional, en améliorant leur capacité de transfert d'informations et de connaissances, tant au niveau académique que gouvernemental.

22. a souligné combien il était important de consolider l'échange de connaissances théoriques et pratiques sur les ressources génétiques forestières entre les pays, a évoqué notamment la conservation *ex situ* et la création d'instruments juridiques de protection des ressources dans les pays et a fait valoir l'importance du respect de la propriété intellectuelle.

23. a exprimé son inquiétude quant à la diminution du programme du travail et au soutien prêté par la FAO aux pays en matière de développement forestier communautaire. La Commission a recommandé qu'il en soit fait part au Comité des forêts, afin d'inscrire à nouveau ce sujet parmi les priorités du programme du Département des forêts.

III. Rapport de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes

A. Informations générales

Création, fonctions et composition

24. La CODEALC a été créée par la FAO à la demande des États Membres en vertu de la résolution 1/92 de 1987. Dès 1998, les États Membres ont décidé de tenir des réunions bisannuelles par chapitres sous-régionaux pour tenir compte des différences de situation sur le plan de la production et sur les plans agroécologique, commercial et socioéconomique, conformément aux accords d'intégration régionale: le chapitre Cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay), le chapitre andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela) et le chapitre Amérique centrale, Mexique, Cuba, République dominicaine. Le Bureau sous-régional de la FAO dans les Caraïbes a lancé un processus de consultation des États Membres de la sous-région pour l'éventuelle création d'un chapitre Caraïbes anglophones.

Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

25. Au cours de ces deux dernières années se sont tenues les onzièmes réunions du chapitre Cône Sud (Buenos Aires, Argentine, novembre 2010) et du chapitre Amérique centrale, Mexique, Cuba, République dominicaine (Panama, novembre 2011). Ces réunions ont accueilli, respectivement, 40 et 70 délégués et observateurs.

B. Introduction et situation dans le secteur

26. L'élevage contribue à hauteur de 46 pour cent au produit intérieur brut agricole de l'Amérique latine. Il a affiché un taux de croissance annuelle (3,7 pour cent) supérieur au taux moyen de croissance mondiale (2,1 pour cent). Pendant la période considérée, la demande totale

de viande a augmenté de 2,45 pour cent, la demande de volaille étant la plus importante (4,1 pour cent), suivie de la viande de porc (2,67 pour cent), tandis que la demande de viande bovine a au contraire légèrement diminué (-0,2 pour cent). Les exportations de viande ont augmenté de 3,2 pour cent, soit un taux supérieur à l'accroissement de la production (2,75 pour cent). Les exportations de lait ont également connu une hausse importante. Il faut souligner l'augmentation de la production de viande et de lait dans les pays d'Amérique centrale. Les accords de libre-échange qui entrent en vigueur dans cette sous-région et le processus d'intégration régionale centraméricaine multiplient les possibilités de développer le commerce de produits animaux. Néanmoins, ces avancées au niveau régional s'accompagnent d'inquiétudes: coût élevé de l'alimentation animale (60-70 pour cent du coût total de la production), disponibilité limitée de fourrage de qualité et utilisation inefficace des ressources alimentaires disponibles qui touchent la productivité, risque accru de ravageurs et de maladies animales transfrontières, menaces que fait peser la dégradation des ressources naturelles, et répercussions négatives du changement climatique sur l'élevage. Par ailleurs, la volatilité des prix et leur impact sur la production des aliments, ainsi que sur la sécurité alimentaire des populations vulnérables, les taux élevés de sous-alimentation infantile chronique et de malnutrition dans certains pays, et les nouvelles exigences de la société en produits animaux de qualité, sains et sûrs sont des éléments importants dont il faut tenir compte à l'heure de concevoir des politiques d'élevage.

C. Principales activités menées pendant la période

27. Les pays du chapitre andin ont renforcé leurs programmes nationaux de lutte contre la fièvre aphteuse et les actions conjointes aux frontières. À la demande des États Membres de la Commission, des ressources de coopération sont prévues pour préparer un programme sous-régional de lutte contre la peste porcine classique. En outre, un soutien a été apporté à la création du Programme national pour l'élevage durable en Équateur et à la création d'un projet FEM sur un élevage intelligent adapté au climat; les capacités en matière de gestion de situations d'urgence agroclimatique dans les zones d'élevage des hauts plateaux en Bolivie, Équateur et au Pérou sont été renforcées et des documents de référence ont été réalisés sur: a) les institutions et politiques devant permettre de relever les défis du changement climatique dans les pays de la communauté andine; b) l'état d'avancement des systèmes de vulgarisation et de transfert de technologies dans certains pays de la région andine, le Cône Sud et l'Amérique centrale et c) la contribution de l'élevage familial aux revenus des ménages ruraux et à leur consommation de produits animaux dans trois pays d'Amérique latine.

28. Dans les pays du Cône Sud, un projet de coopération régionale a été mis sur pied pour renforcer les capacités nationales face au changement climatique et les capacités de restauration des pâturages dégradés; par ailleurs, un soutien a été apporté à la formulation de politiques pour le développement durable de l'élevage dans le secteur laitier du Paraguay et au plan d'action 2011-2020 du secteur laitier du Chili. En réponse aux demandes des pays et en partenariat avec la FEPALE, une étude de faisabilité a été menée à bien pour l'Observatoire régional du secteur laitier. Enfin, la page web sur l'élevage durable et le changement climatique a été actualisée.

29. Le chapitre Amérique centrale a avancé dans la mise en œuvre d'un projet sous-régional de coopération technique pour la conception de politiques différenciées de développement durable de l'élevage mettant l'accent sur les systèmes de petits producteurs, à la demande du Conseil agricole d'Amérique centrale. En amont de la onzième réunion de la Commission à Panama, quatre documents de travail ont été élaborés sur les questions suivantes: a) perspectives économiques de l'élevage et action à mener; b) mesures à prendre en faveur du développement durable de l'élevage; c) contribution de l'élevage familial à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et d) capacité institutionnelle de mise en œuvre de politiques en faveur de l'élevage et des secteurs connexes en Amérique centrale.

D. Principales conclusions et recommandations

30. La Commission a souligné qu'il était prioritaire d'avancer dans la conception de politiques différenciées et d'instruments et de programmes stratégiques de développement durable de l'élevage en Amérique latine. Les objectifs stratégiques suivants ont été fixés: renforcer les marchés nationaux et l'exportation de produits animaux, renforcer la production animale familiale et améliorer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcer les services vétérinaires nationaux et réduire les risques pour la santé animale et la santé publique, atténuer la vulnérabilité des écosystèmes de l'élevage au changement climatique, et favoriser une augmentation durable de la production animale. Pour intensifier la production animale de manière durable, il a été proposé d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources alimentaires, d'augmenter l'offre de fourrages de qualité, de consolider les programmes de transfert de technologies aux producteurs, et d'articuler des programmes de restauration des pâturages dégradés au nouveau mécanisme de soutien à la réduction du déboisement et à l'atténuation des émissions, avec à la clé paiement de services environnementaux et accès des systèmes d'élevage à des fonds « carbone » dans le nouveau contexte d'une économie verte. Ces efforts permettront non seulement d'accroître la productivité, mais aussi de réduire l'empreinte carbone de la production animale en Amérique latine.

À l'attention de la FAO

Chapitre Cône Sud (Buenos Aires, 2010)

La Commission:

31. a demandé à la FAO d'établir un ordre de priorité parmi les activités de coopération liées à l'adaptation du secteur de l'élevage au changement climatique et de coordonner, avec les pays, l'étude des effets du changement climatique sur la production animale et des risques d'apparition de maladies animales et de zoonoses.

32. a demandé que la FAO aide les pays à créer des mécanismes mettant en relation l'agriculture, l'élevage et les forêts et permettant d'intégrer des techniques qui contribuent à leur durabilité économique, sociale et environnementale, compte tenu des besoins des petits et moyens producteurs.

33. a recommandé d'aider à organiser des ateliers de travail qui réuniraient des experts nationaux, régionaux et internationaux et viseraient à définir des méthodes standard à employer pour les études sur les gaz à effet de serre et l'empreinte carbone, compte tenu des besoins et des particularités de la région.

34. a prié la FAO d'apporter un appui à l'échange de techniques entre les pays de la région en matière d'information et d'analyse sectorielle et de favoriser la création de réseaux d'information sectoriels publics-privés qui puissent servir de soutien aux observatoires sectoriels régionaux tels que l'Observatoire du secteur laitier.

Chapitre Mexique, Amérique centrale, Cuba, République dominicaine (Panama, 2011)

La Commission:

35. a demandé à la FAO d'aider les pays à créer des politiques différenciées pour le développement durable de l'élevage et l'élaboration de programmes nationaux de développement durable de l'élevage, en leur fournissant les informations techniques qui leur permettent d'identifier les domaines d'action prioritaires et de définir des stratégies d'intervention.

36. a recommandé à la FAO de soutenir le développement de politiques et de stratégies nationales pour le renforcement des systèmes de production animale familiale, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des capacités techniques des services de transfert de technologies.

37. a demandé à la FAO d'apporter un appui au renforcement des services vétérinaires nationaux et des instances régionales chargées d'harmoniser les normes de sécurité sanitaire. Elle a également demandé un soutien pour l'estimation des dépenses à engager pour lutter contre les maladies animales qui nuisent au commerce, l'objectif étant de les éliminer.

38. a recommandé à la FAO d'apporter une aide à l'analyse de l'efficacité des principales filières d'élevage et à l'étude de la transmission des prix dans les filières.

À l'attention des États Membres

Chapitre Cône Sud

La Commission:

39. a conseillé aux pays de donner la priorité aux stratégies d'adaptation de l'élevage aux changements climatiques, à l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et des forêts et aux études sur les risques d'une intensification de la production animale pour la santé animale et l'environnement.

40. a demandé instamment aux pays de renforcer les systèmes d'innovation et de transfert de technologies en faveur des éleveurs petits et moyens et de coopérer entre eux à cette fin.

41. a conseillé aux gouvernements d'articuler entre elles les politiques sectorielles de développement de la production, les mesures de protection de l'environnement et les politiques sociales afin que l'élevage contribue davantage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon une approche durable.

Chapitre Amérique centrale, Mexique, Cuba, République dominicaine

La Commission:

42. a recommandé aux pays d'avancer dans l'élaboration d'un programme sous-régional et de programmes nationaux à long terme qui encouragent un développement durable et compétitif de l'élevage, ce pourquoi elle a invité les États à consolider les espaces de dialogue et de concertation public-privé en promouvant la participation des différents acteurs à l'élaboration de leurs programmes respectifs.

43. a prié les gouvernements d'augmenter les dépenses publiques destinées à l'élevage proportionnellement à la contribution de ce secteur à leur économie, en mettant l'accent en particulier sur la lutte contre les maladies transfrontières, les zoonoses et les maladies qui font du tort au commerce ou qui entraînent une hausse des coûts de production.

44. a demandé aux pays de renforcer la capacité des services de transfert de technologies en vue d'une gestion durable de l'élevage familial, et d'améliorer l'accès des petits éleveurs aux programmes de sécurité alimentaire et aux programmes de réduction de la pauvreté.

45. a conseillé aux gouvernements de renforcer l'articulation interinstitutionnelle des secteurs de l'élevage et de l'environnement pour la conception conjointe d'instruments et de programmes qui encouragent le développement de l'élevage dans le respect de l'environnement.

À l'attention de la Conférence régionale

La Commission:

46. invite la Conférence régionale à adopter les priorités proposées pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir: a) soutenir les systèmes de production animale familiale dans le but d'améliorer leur productivité et leur accès aux technologies et aux marchés; b) renforcer les systèmes nationaux de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments afin de réduire les risques pour la santé animale et pour la santé publique; c) renforcer les capacités nationales d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans le secteur de l'élevage et d) renforcer les systèmes d'information et d'analyse sectorielle pour le développement de politiques différenciées dans le secteur de l'élevage.

IV. Rapport de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes

A. Informations générales

Création, fonctions et composition

47. La COPESCAALC a été créée en 1976 en vertu de la résolution 4/70 du Conseil de la FAO. Ses statuts ont été modifiés et approuvés à la cent quarantième Conférence de la FAO, tenue en novembre 2010. La Commission a pour mandat de promouvoir les programmes de recherche et de développement en vue d'une utilisation rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles intérieures, et d'aider les États Membres à établir, sur une base scientifique, des cadres normatifs pour la conservation et la gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

48. La Commission compte actuellement 21 pays membres, répartis entre la Mésio-Amérique, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. En outre, divers organismes de la région s'occupant de pêche et d'aquaculture participent à la Commission en tant qu'observateurs.

Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

49. À sa douzième réunion, la COPESCAALC (Cuernavaca (Mexique), 21-24 novembre 2011) a élaboré un nouveau plan d'activités biennal, qui sera exécuté sous le contrôle conjoint de la présidence de la Commission élue pour la période 2012-2013 et du Secrétariat de la FAO. Elle s'est notamment attachée à définir cinq domaines prioritaires demandant l'attention de la FAO et son soutien pendant les deux années à venir.

B. Introduction et situation dans le secteur

50. Après une croissance continue pendant plus d'une décennie, les captures continentales dans la région ont atteint un point culminant en 2004 (536 000 tonnes). On a ensuite observé un recul de 9 pour cent (486 000 tonnes environ). La production halieutique en eaux continentales est bien inférieure à celle de la pêche en mer, mais elle constitue une source d'emplois non négligeable, sans doute plus importante que la pêche en mer et l'aquaculture réunies. Elle contribue aussi dans une large mesure à la sécurité alimentaire car dans les communautés de pêcheurs, le poisson est souvent la seule source de protéines.

51. Les ressources halieutiques, de libre accès, font de la pêche une activité économique et productive qui devient une source d'aliments et de revenus pour les familles lorsque d'autres secteurs agroproductifs sont en crise; ainsi, la pratique occasionnelle de la pêche par les agriculteurs ou les petits éleveurs permet à des milliers de familles de se procurer des revenus et de quoi manger lorsque leur secteur d'activité connaît des difficultés. Ce phénomène s'est accentué depuis 2007 en raison de l'augmentation continue du prix des aliments, notamment dans certaines régions d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud où des phénomènes liés au climat ont entraîné la perte de récoltes ou de bétail.

52. L'aquaculture, dans la région, affiche une croissance bien supérieure à celle constatée dans toutes les autres régions du monde. En 2009, l'Amérique latine et les Caraïbes ont produit 1,8 million de tonnes de produits aquacoles, soit 3 pour cent de la production mondiale, et la région a affiché une croissance moyenne soutenue de plus de 8 pour cent par an au cours de ces cinq dernières années. Malgré un déséquilibre entre les pays - quatre d'entre eux (Chili, Brésil, Équateur et Mexique) produisant plus de 80 pour cent du volume total - l'aquaculture est pratiquée à différentes échelles pratiquement dans tous les pays de la région et contribue pour beaucoup à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à l'apport de devises. L'aquaculture artisanale (l'équivalent de l'agriculture familiale) est pratiquée par plus de 100 000 familles dans les divers pays de la région et contribue dans une mesure importante à l'économie et à la production alimentaire dans les zones rurales.

C. Principales activités menées pendant la période

53. Au cours de la période comprise entre les onzième et douzième réunions de la Commission, sur 11 activités recommandées lors de la onzième réunion à l'attention du Secrétariat, 10 ont été exécutées de manière satisfaisante. Parmi elles, on peut citer les ateliers consacrés à l'analyse du sous-secteur de l'aquaculture artisanale et à l'étude des limites de son développement; l'analyse régionale; un atelier sur les programmes de reconstitution des ressources halieutiques des cours d'eau et des lacs; l'identification et la cartographie des bassins hydrographiques transfrontaliers; et un atelier d'élaboration de politiques selon une approche multisectorielle pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

54. Des progrès ont été faits dans la consolidation du Réseau d'aquaculture des Amériques (RAA). Le Ministère de la pêche et de l'aquaculture du Brésil a signé avec la FAO un accord par lequel le Gouvernement brésilien fait don d'un million de dollars pour la consolidation du réseau au travers d'activités qui seront menées dans le cadre d'un projet du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Diverses actions axées sur le développement durable de l'aquaculture dans les pays de la région ont déjà été menées (formations, transferts de technologie et échange d'informations, notamment).

D. Principales conclusions et recommandations

À l'attention de la FAO:

La Commission:

55. a demandé à la FAO d'aider les pays à mettre sur pied des expériences formelles d'application de l'approche écosystémique dans la gestion de la pêche continentale et de l'aquaculture.

56. a estimé qu'il serait très utile pour les pays de la région de rassembler dans un rapport les expériences réussies de dialogue multisectoriel visant au développement de la pêche continentale et de l'aquaculture dans la région.

57. a demandé à la FAO de contribuer à la définition d'une stratégie régionale de soutien au développement de l'aquaculture artisanale, et de renforcer la communication et la divulgation d'informations techniques entre le Secrétariat et les pays via la page web de la FAO.

À l'attention des gouvernements:

La Commission:

58. a souligné qu'il fallait désigner des coordinateurs nationaux auprès de la COPESCAALC et que ceux-ci devaient être désignés par leur gouvernement dans un délai de trois mois.

À l'attention de la Conférence régionale:

La Commission:

59. a décidé de regrouper sous cinq priorités les points présentant un intérêt important et immédiat pour les travaux de la FAO dans la région sur la période 2012-2013:

- développement durable de l'aquaculture, notamment aquaculture artisanale et petites et microentreprises;
- aménagement de l'aquaculture et de la pêche continentale;
- renforcement des capacités nationales en vue de l'adaptation de la pêche continentale et de l'aquaculture aux effets du changement climatique;
- élaboration et mise en œuvre de stratégies de développement de la consommation et du marché des produits halieutiques et aquacoles;
- évaluation des ressources halieutiques continentales.

V. Rapport de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest²

A. Informations générales

Création, fonctions et composition

60. La COPACO a été créée en 1973 en vertu de la résolution 4/61 et compte actuellement 32 États Membres plus l'Union européenne. La plupart des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale sont membres de la Commission.

61. La COPACO a pour vocation de promouvoir la conservation, la gestion et le développement des ressources biologiques marines dans sa zone de compétence, conformément au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de traiter les problèmes de gestion et de développement de la pêche que rencontrent les membres de la Commission.

Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

62. La treizième session de la Commission s'est tenue à Cartagena de Indias (Colombie) du 21 au 24 octobre 2008. La quatorzième session se tiendra à Panama, au Panama, du 6 au 9 février 2012. Les délégués de 17 pays membres de la COPACO ainsi que des observateurs de diverses institutions régionales et de diverses ONG ont participé à la treizième session.

B. Introduction et situation dans le secteur

63. Dans la région des Caraïbes, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est en crise. Actuellement, les captures sont d'environ 1,3 million de tonnes par an. Le recul constaté ces dernières années s'explique principalement par la surpêche, même si dans certains cas il est dû aux limites imposées par les pouvoirs publics pour lutter contre les risques de surpêche. La destruction de l'habitat côtier due au tourisme, à la pollution et au développement urbain est largement dénoncée par les pêcheurs et les autorités publiques chargées des pêches, qui s'inquiètent aussi de la dégradation générale de l'écosystème, notamment des récifs coralliens et des populations de poissons qui y nichent. Ces habitats sont pourtant la base de la pêche artisanale, laquelle joue un rôle primordial dans la région tant des points de vue économique et social que culturel.

64. Pour les gouvernements de la région, la pêche et l'aquaculture ne sont pas une priorité et dans de nombreux pays il faudrait revoir la législation et les politiques de développement. La faiblesse institutionnelle des autorités publiques chargées des pêches et d'autres parties prenantes, de même que le manque de moyens humains, techniques et financiers dans un certain nombre de pays membres de la COPACO constituent des obstacles importants à la gestion durable du secteur.

C. Principales activités menées pendant la période

65. Le Groupe scientifique consultatif (GSC) de la COPACO a tenu sa cinquième session à Puerto Morelos, au Mexique, les 28 et 29 octobre 2011. Il a de nouveau alerté les gouvernements sur la baisse des volumes pêchés pour certaines espèces marines commerciales importantes, notamment la langouste blanche et plusieurs espèces vivant dans les récifs coralliens. Il les a exhortés à prendre des mesures pour mettre en œuvre le Code de conduite pour une pêche responsable. Pour améliorer l'efficacité de la COPACO, le Groupe scientifique consultatif a fait des recommandations tendant à renforcer la coopération entre les organes chargés des pêches aux niveaux régional et sous-régional (création de groupes de travail conjoints et renforcement des groupes d'experts régionaux). Il est notamment proposé de créer un groupe de travail sur la

² La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) se réunira à Panama, du 6 au 9 février 2012. Ses conclusions et recommandations pourront être consultées par les participants de la LARC 32 sur la table des documents, à côté de la salle des séances plénières.

langouste blanche des Caraïbes, qui regrouperait la COPACO, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) et le mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM) et de renforcer le groupe de travail sur le poisson volant des Caraïbes orientales, composé de représentants du CRFM et de la COPACO.

66. Le site web de la COPACO (<http://www.fao.org/fishery/rfb/wecafc/fr>) a été mis à jour et est désormais disponible en trois langues (espagnol, français et anglais). Plus de 40 rapports et publications de la Commission ont été scannés et mis en ligne en 2011.

67. La COPACO a par ailleurs coorganisé un atelier sur les politiques régionales et la planification concernant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable dans les Caraïbes. Cet atelier a contribué à une meilleure gestion des pêches dans la région des Caraïbes.